

Arrêté ministériel modifiant l'Arrêté ministériel du 23 septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale et de son Secrétariat permanent

A.M. 27-04-2022

M.B. 27-06-2022

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

Vu le décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, l'article 80;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 janvier 2014 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale et de son secrétariat permanent, les articles 2 et 4;

Vu l'Arrêté ministériel du 23 septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale et de son secrétariat permanent;

Considérant les propositions faites par les fédérations de pouvoirs organisateurs d'enseignement de promotion sociale et par les représentants des organisations représentatives des milieux économiques et sociaux intéressés à l'enseignement de promotion sociale ou d'autres milieux intéressés,

Arrête :

Article 1er. - A l'article 3 de l'arrêté ministériel du 23 septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale et de son secrétariat permanent, les modifications suivantes sont apportées:

1° les mots "Monsieur Stéphane HEUGENS, Secrétaire général de la Fédération de l'Enseignement de promotion sociale catholique," sont abrogés;

2° cet article est complété par l'alinéa suivant: "Madame Jenifer CLAVAREAU, Secrétaire générale de la Fédération de l'Enseignement de promotion sociale catholique, est nommée Vice-Présidente du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale".

Article 2. - A l'article 4 du même arrêté, les mots "Suppléant: Monsieur Jean HUBERTY, Directeur de l'École Reine-Astrid." sont remplacés par les mots "Suppléante: Madame Monia DI GIANGREGORIO, Directrice du Collège Technique «Les Aumôniers du Travail.»".

Article 3. - A l'article 8 du même arrêté, après les mots "Représentant de la FGTB: Madame Laure HOMERIN", les mots "Suppléant: néant;" sont remplacés par les mots "Suppléante: Madame Kelly JOSSE;".

Article 4. - L'article 2 entre en vigueur le 1er mai 2022.

L'article 3 produit ses effets le 1er janvier 2022.

L'article 4 produit ses effets le 18 octobre 2021.

Bruxelles, le 27 avril 2022.

V. GLATIGNY,

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles